

# VOTRE Logement



N° 52 - décembre 2017

À partir du 1er janvier 2018  
Chartres Métropole Habitat  
devient votre  
interlocuteur unique  
pour payer votre loyer

Meilleurs vœux 2018



C'est Chartres !



**Jean-Pierre Gorges**  
Président de Chartres Métropole Habitat  
Maire de Chartres

# ÉDITORIAL

**A**u nom du Conseil d'administration de Chartres Métropole Habitat, j'ai le plaisir de vous adresser tous mes vœux de bonne année, et surtout de bonne santé.

En matière de logement public, l'année qui commence s'annonce incertaine au plan national.

L'actuel gouvernement, confronté aux difficultés financières du pays, aux déficits et à la dette, a envisagé des mesures radicales concernant le financement public de la politique du logement.

Devant la contestation de tous les responsables d'Offices Publics de l'Habitat, l'Etat a fait (provisoirement ?) marche arrière et ouvert une concertation qui commencera dans quelques jours dans le cadre du Sénat. Nous verrons...

L'incertitude française n'entame pas notre volonté de poursuivre ici une dynamique que nous avons enclenchée depuis des années. La continuité est l'un des gages de sa réussite durable.

Elle a pour fondement l'accession sociale à la propriété, une véritable mesure de justice sociale, qui s'opère par le biais de la vente de plusieurs dizaines de logements publics chaque année, prioritairement à leurs locataires.

L'argent du produit de cette vente permet de financer l'entretien de notre parc de logements et de lancer des constructions neuves de grande qualité, des appartements et depuis quelque temps aussi des pavillons pour répondre à la demande familiale que vous exprimez...

Cette dynamique nous autorise plus généralement à vous proposer « un vrai parcours résidentiel » : vous avez la possibilité d'évoluer dans le logement public, à la mesure de vos moyens financiers comme de votre situation personnelle et familiale.

Chartres Métropole Habitat œuvre ainsi pour la nécessaire mixité sociale, trop rare dans les zones urbaines de notre pays. Ainsi, nous désenclavons les quartiers fermés par un urbanisme révolu : nous les « recousons » dans une seule ville où tout le monde vit ensemble.

Ainsi, et peut-être surtout, nous donnons la possibilité à chaque locataire, individuellement et familialement, de construire sa propre vie et son mieux être. Notre politique du logement conjugue ainsi l'intérêt général et l'intérêt particulier de chacun.

Nous la poursuivrons. Légitimement.

## SOMMAIRE

### EN DIRECT AVEC VOUS

**3 LA FIN DES PAIEMENTS AU TRÉSOR PUBLIC : DU NOUVEAU POUR RÉGLER VOTRE LOYER**

**5 ENQUÊTE : ÊTES-VOUS SATISFAITS DE NOS SERVICES ?**

### CONSTRUCTIONS-ACQUISITIONS

**3 VINGT PAVILLONS LIVRÉS RUE DE LA MADELEINE**

**LE PARC DES LUMIÈRES : ET DE DEUX !**

**LA COURTILLE : UN NOUVEAU REGARD SUR LES BOULEVARDS**

**RECHÈVRES : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ**



**BEL AIR : COUP D'ENVOI DES NOUVELLES MAISONS**

### PRÈS DE CHEZ VOUS

**11 BALCONS FLEURIS : DEUX MENTIONS "EXCEPTIONNEL"**

### ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

**12 COUP DE NEUF AVANT L'ACHAT !**

### PRATIQUE

**14 SUR RENDEZ-VOUS,**

**POUR MIEUX VOUS SERVIR**

**BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE DANS VOTRE LOGEMENT ?**



**Au 1er janvier 2018**

**La fin des paiements au Trésor Public**  
Chartres Métropole Habitat devient votre interlocuteur unique pour le paiement de votre loyer.

Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Métropole Habitat - Directrice de la publication : Elisabeth Fromont  
Rédaction, maquette, photos, mise en page : Sylvie Babel.  
Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Chauveau - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT, accueil et correspondance, 23 rue des Bas Bourgs - CS 20 137 - 28 008 Chartres CEDEX.  
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95 - www.chartresmetropolehabitat.com.

Siège social : Place des Halles, 28 000 CHARTRES.

GUICHET UNIQUE VILLE DE CHARTRES - 32-34 BOULEVARD CHASLES À CHARTRES. TÉL. 02 37 25 26 01.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).





# La fin des paiements au Trésor Public Du nouveau pour régler votre loyer

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT CHANGE DE RÉGIME COMPTABLE ET LES LOCATAIRES N'EFFECTUERONT PLUS LE RÈGLEMENT DE LEUR LOYER AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC. L'OFFICE DEVIENT LEUR UNIQUE INTERLOCUTEUR.

TOUS LES MODES DE PAIEMENT EXISTANTS VONT PERDURER, DE NOUVELLES SOLUTIONS VONT ÉGALEMENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES AFIN D'AMÉLIORER LE SERVICE RENDU.

RÈGLEMENTS PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, CARTE BANCAIRE, EN LIGNE, PAR VIREMENT OU BIEN EN ESPÈCES. TOUR D'HORIZON DE VOS POSSIBILITÉS.



## Le plus simple et pratique

### Le prélèvement automatique

**C**haque mois, à la date que vous choisissez, le 6, le 8, le 10 ou bien le 12, Chartres Métropole Habitat prélève le montant de votre loyer sur votre compte bancaire. De nombreux locataires ont déjà opté pour cette solution car il s'agit du mode de paiement le plus simple et le plus pratique. Finis les oublis et les déplacements ...



Il vous suffit de vous munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et de remplir un mandat SEPA auprès de nos bureaux d'accueil :

- 23 rue des Bas Bourgs,
- ou Guichet Unique, 32 boulevard Chasles, à Chartres.

**Pour les personnes qui ont déjà opté pour cette solution, aucune nouvelle démarche n'est nécessaire.**

7 J/7 et 24h/24

### Par carte bancaire

**V**ous pouvez continuer d'effectuer vos paiements sur le site sécurisé de Chartres Métropole Habitat :

**[www.chartresmetropolehabitat.com](http://www.chartresmetropolehabitat.com)**, rubrique "Je paie en ligne".

C'est simple, sûr, et possible à tout moment de la journée. Vous pouvez également effectuer vos règlements par carte bancaire auprès des services de Chartres Métropole Habitat, que ce soit 23 rue des Bas Bourgs ou bien au Guichet Unique, 32 boulevard Chasles, à Chartres.

## En agence

### Pour les paiements en espèces

Chartres Métropole Habitat vient de signer des conventions avec deux partenaires, la Banque Postale et la Caisse d'Épargne, pour vous permettre d'y effectuer vos paiements en espèces. Les frais de ces services ne vous seront pas facturés car Chartres Métropole Habitat prendra à sa charge ces prestations.

À la Banque Postale, avec le service "EFICASH", il vous suffira de présenter au guichetier le code-barres figurant sur votre avis d'échéance du mois à régler. Ce code-barres indiquera automatiquement votre numéro de client, le numéro de compte de Chartres Métropole Habitat et le montant à payer.

Vous pourrez également effectuer votre paiement avec un automate de dépôt de billets à la Caisse d'Épargne dans trois agences de Chartres. Le rapprochement entre votre carte LOGISCASH et le compte bancaire de Chartres Métropole Habitat se fera automatiquement. Prenez contact avec l'Office, les services vous expliqueront le fonctionnement de la carte.



## Occasionnellement

### Par virement bancaire



Cette démarche est en général ponctuelle. Le locataire demande à sa banque d'effectuer un virement sur le compte de Chartres Métropole Habitat. La demande de RIB doit être faite auprès de Chartres Métropole Habitat.

### Besoin d'informations complémentaires :

**Pour obtenir des renseignements,**  
notamment sur le prélèvement automatique ou la carte LogisCash,  
**pour signaler un retard de paiement** ou demander un accompagnement  
(un échéancier de paiement par exemple) :

**contacter le : 02 37 25 65 95.**  
[paiementdesloyers@chartres-habitat.com](mailto:paiementdesloyers@chartres-habitat.com)

**Pour obtenir des renseignements concernant votre avis d'échéance :**  
**contacter le : 02 37 25 65 28 - 02 37 25 25 72. ■**

## Avec l'enveloppe T Par chèque

Libellez votre chèque à l'ordre de **Chartres Métropole Habitat** et joignez-y le coupon détachable de votre quittance. Utilisez l'enveloppe T préremplie pour adresser votre courrier ; avec elle pas besoin de timbre !

Vous pouvez aussi déposer votre chèque - accompagné du coupon détachable sur votre avis d'échéance - dans la boîte aux lettres de Chartres Métropole Habitat, au 23 rue des Bas Bourgs ou au Guichet Unique, 32 boulevard Chasles, à Chartres.



## Enquête

# Êtes-vous satisfaits de nos services ?



**CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT A ADRES-  
SÉ AU MOIS D'OCTOBRE UNE ENQUÊTE DE  
SATISFACTION À L'ENSEMBLE DES LOCA-  
TAIRES.**

**V**ous plaisez-vous dans votre logement ?, Connaissez-vous votre employé d'immeuble ? Êtes-vous satisfait de la présence et du travail quotidien de vos enquêteurs médiateurs ? Voici quelques-unes des questions qui étaient posées.

Deux thématiques ont été abordées en une vingtaine de questions :

- la première portait sur le logement et son environnement extérieur. Ce thème est systématiquement abordé dans chacune des enquêtes,

- la seconde abordait la qualité des prestations rendues par nos services de proximité afin de connaître votre avis depuis la réorganisation qui a eu lieu en 2015. Les postes de gardiens d'immeubles avaient alors été modifiés avec la mise en place de binômes d'employés d'immeubles intervenant sur l'ensemble du patrimoine. Un service dédié spécifiquement aux enquêtes et à la médiation avait été créé pour traiter no-



tamment des troubles du voisinage et des nuisances auxquels vous pouvez être confrontés.

Une Permanence Tranquillité avait été également instaurée permettant à des employés de sillonner les secteurs en dehors des créneaux d'ouverture de votre Office (soit de 17h00 à 20h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 16h30 à 20h00).

### **Ce qui vous plaît et vous plaît moins**

Chaque année en répondant à l'enquête de satisfaction vous avez la possibilité

de nous dire ce qui vous plaît et ce qui vous plaît moins dans votre environnement et dans l'organisation de nos services.

Vos réponses permettent à Chartres Métropole Habitat de cerner les points à améliorer. Ce sont des outils pour guider nos actions, et, plus nous avons d'avis, plus nous pouvons faire une analyse fine des solutions à apporter.

Au regard de vos réponses, Chartres Métropole Habitat oriente son action afin d'améliorer la qualité du service rendu. Les résultats de cette enquête vous seront communiqués dans notre prochain numéro. ■



## 20 pavillons livrés rue de la Madeleine

**R**ue de La Madeleine, 14 logements de belle facture, au style traditionnel, et leurs dix garages, viennent d'être livrés à Chartres Métropole Habitat. Les maisons aux toitures à deux pentes, tuiles plates et enduits rosés et beiges, s'intègrent harmonieusement à leur environnement. Elles s'articulent en bandes, de part et d'autre d'une allée centrale privative.



Six maisons sont de type 4 et quatre autres de type 3. Elles disposent d'un jardinet et d'un garage accolé à la maison. Un bâtiment de quatre logements accueille deux types 2 au rez-de-chaussée ainsi que deux autres à l'étage.

Les loyers sont les suivants:  
- types 2: 214 à 241 €,  
- types 3: 474 €,

- type 4: 524 €.

Ce programme sera complété par la construction de six autres pavillons de même

type. Ils sont en construction et seront livrés durant le deuxième trimestre 2018.

Cette initiative témoigne

d'une volonté de répondre aux besoins des familles avec un ou plusieurs enfants à la recherche d'un logement individuel. ■

## Le Parc des Lumières : 13 de plus!

**A**ux portes du quartier des Clos, avenue d'Orléans, les travaux battent leur plein.

Dans la continuité de la première tranche, 46 nouveaux appartements sont en cours de construction dont 13 réservés par Chartres Métropole Habitat.

Dans la même veine architecturale que les premiers immeubles, ce nouvel ensemble présentera une architecture contemporaine et des prestations de qualité.

Typologie et loyers des 13 logements:

- dix types 3 de 72 à 74 m<sup>2</sup> de surface habitable, loyers de 372 à 485 €;

- trois types 4 de 85,50 m<sup>2</sup> habitables, loyers de 486 €.

Démarrés au 1er trimestre 2017, les logements seront livrés fin 2018. ■



# La Courtille

## Un nouveau regard sur les boulevards



À l'angle de la rue Mendès France et de la rue Victor Gilbert : l'immeuble réservé par Chartres Métropole Habitat (perspective Linkcity).

La Ville de Chartres aménage le boulevard de la Courtille avec un projet d'ensemble immobilier au style contemporain. Il porte sur la construction de cinq bâtiments desservis par quatre rues : le boulevard de la Courtille, la rue Mendès France, la rue Victor Gilbert, la rue Jules Martin.

Le maître d'ouvrage Linkcity va construire ici cinq immeubles aux toitures-terrasses qui ne dépasseront pas quatre étages surplombés d'un attique (dernier étage en retrait).

Des percées visuelles entre les bâtiments offriront des vues vers le jardin intérieur paysager accessible uniquement aux résidents. 40 % de la superficie totale de cette parcelle seront d'ailleurs dédiés aux espaces verts. Des cheminements piétonniers en sable calcaire stabilisé conduiront jusqu'aux entrées d'immeubles.

Cet ensemble se distinguera particulièrement par son architecture contemporaine et élégante, le confort moderne de ses logements et son environnement privatif paysager.

### Un immeuble réservé par Chartres Métropole Habitat

L'un de ces bâtiments à l'angle des rues Pierre Mendès France et Victor Gilbert, en face de l'IUT, est d'ores et déjà réservé par Chartres Métropole Habitat. L'entrée principale se situera rue Pierre

Mendès France.

Composé, comme les autres, de quatre niveaux et un attique, il accueillera 30 logements locatifs et 45 places de stationnement en parking souterrain.

Le permis de construire a été accordé le 12 septembre dernier. ■



Vue sur le cœur de l'îlot depuis l'immeuble de Chartres Métropole Habitat (perspective Linkcity).



# Rechèvres: entre tradition et modernité



20 maisons viennent d'être livrées allée des Cognées, formant une nouvelle "raquette" au sein du quartier.

**LE QUARTIER DE RECHÈVRES 200 CHANGE. DE NOUVELLES MAISONS À TOIT PLAT SONT LIVRÉES TANDIS QUE QUELQUES IMMEUBLES SORTENT DE TERRE. RECHÈVRES PREND DE LA HAUTEUR...**

**E**t de trois ! Après le square des Aubépines en 2007 et la rue de la République en 2011, c'est l'allée des Cognées qui accueille vingt nouvelles maisons. Elles viennent d'être mises en location.

Et à chaque fois, comme cela avait été prescrit, on retrouve une structure en "raquette" avec des maisons implantées en îlot autour d'une voirie centrale. Sans oublier les toits plats en écho là aussi à l'architecture qui a forgé l'identité des pavillons de Rechèvres 200.

La rénovation se fait lentement, au rythme des habitants. Les maisons des années cinquante sont progressivement démolies, au

fur et à mesure que les locataires les libèrent.

Si elles étaient d'un confort envié au moment de leur construction avec des méthodes nouvelles et expérimentales à l'époque, il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce quartier afin de prendre en compte les nouvelles techniques de construction, les nouvelles réglementations et répondre aux exigences des nouvelles familles qui souhaitent habiter le secteur.

José Pongo vit ici depuis dix-sept ans avec sa femme et ses trois filles. Il quitte son pavillon de l'avenue de Verdun, trop vétuste, pour une de ces nouvelles maisons au confort moderne. Il est venu visiter son futur logement



José Pongo habitant du quartier depuis dix-sept ans, ici accompagné de ses trois filles, quitte son pavillon de l'avenue de Verdun pour un pavillon neuf.



accompagné de ses trois filles tombées sous le charme de la construction neuve et confortable.

Karen et Anthony vont quant à eux pouvoir quitter leur appartement de type 2 rue de Brétigny, pour cette maison qui disposera d'une chambre pour leur enfant. *"Le quartier nous plaît beaucoup. C'est calme, cela correspond à ce que l'on cherche. Nous pourrions même jardiner un petit coin de potager"* se réjouit le jeune couple.

D'autres constructions, avec

cette configuration en "raquettes" et leurs maisons à toit plat sont à l'étude. Dix pavillons sont notamment en projet square des Aubépines (deux types 2, six types 3, deux types 4). Ils feront le pendant au programme réalisé à cet endroit en 2007.

### Quelques logements collectifs

L'habitat individuel sera majoritaire. Mais comme cela avait été prévu dans le projet initial, quelques logements collectifs vont être implantés.



Une nouvelle vie à Rechèvres pour Karen et Anthony.

L'avenue de la République, qui a vocation à devenir une avenue au plein sens du mot, accueillera ces petits immeubles. Les premiers sortent d'ailleurs de terre.

À l'angle de l'avenue de Verdun, la construction des immeubles de trois étages est déjà bien avancée. La livraison est programmée au deuxième semestre 2018. À terme, on y trouvera six immeubles pour 116 appartements.

Parmi eux, vingt-deux desti-

nés à Chartres Métropole Habitat: huit types 2, dix types 3 et trois types 4, desservis par un ascenseur ainsi que quarante-quatre places de stationnement.

Un peu plus haut, avenue de la République toujours, un autre programme immobilier de quarante et un appartements est en construction. Quinze logements seront destinés à des seniors; seize seront proposés en location classique et dix en location accession (dispositif PSLA). ■

# Bel Air : coup d'envoi pour les nouvelles maisons

**LE COUP D'ENVOI A ÉTÉ DONNÉ POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS À BEL AIR. ILS SERONT IMPLANTÉS ENTRE LA RUE GABRIEL LOIRE ET L'AVENUE DE BEL AIR, À L'EMPLACEMENT DES DIX GARAGES DÉMOLIS EN 2015.**

La création de quatorze logements à Bel Air va marquer le début de la régénération de ce quartier construit en 1951, en même temps que le quartier de Rechèvres.

Après guerre, il fallait construire vite pour remédier au manque de logements et aux habitations insalubres. Les 63 maisons en bandes, de chaque côté de l'avenue de Bel Air, entre l'allée de Touraine et l'allée de Champagne, trouvèrent alors rapidement preneurs.

Si certaines ont été très bien entretenues voire même rénovées par leurs occupants, la majorité ne correspond plus aux souhaits des demandeurs d'aujourd'hui et ne peut être relouée en l'état. Vingt-six d'entre elles sont d'ailleurs inoccupées. Quant à leur réhabilitation, elle coûterait plus cher que leur reconstruction.

Le Conseil d'Administration de l'Office a donc choisi de ne pas les remettre en location. Elles seront remplacées progressivement par des logements neufs, majoritairement des pavillons. Les constructions qui vont être lancées en seront les "maisons témoins". Elles seront attribuées en priorité aux personnes du quartier souhaitant déménager, libérant ainsi les anciennes habitations vouées à la démolition. ■



## 14 MAISONS DÉBUT 2 019

Le permis de construire est délivré pour la construction de 10 pavillons (cinq types 3 et cinq types 4) et d'un petit collectif de quatre logements (deux types 2 aux rez-de-chaussée et deux autres à l'étage), allée de Touraine.

Les logements seront disposés en

deux bandes, en "raquette", de chaque côté d'une allée centrale. Les maisons ainsi que les logements situés au rez-de-chaussée du collectif disposeront d'un jardin privatif.

Typologie et surfaces habitables :

- quatre types 2 de 48 à 50 m<sup>2</sup> dans un petit collectif,
- cinq types 3 : de 63 à 65 m<sup>2</sup>,
- cinq types 4 : de 77 m<sup>2</sup>.



Plan intérieur d'une maison de type 4. Le rez-de-chaussée sur la photo de gauche, l'étage à droite.

# Balcons fleuris : mentions "exceptionnel" !

**158 RÉSIDENTS CHARTRAINS ONT PARTICIPÉ CETTE ANNÉE AU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS DONT 47 LOCATAIRES DE CHARTRES MÉTROPOLITAIN HABITAT. DEUX LOCATAIRES SE SONT VUS DÉCERNÉS UNE MENTION "EXCEPTIONNEL".**

La remise des prix du Concours des maisons et balcons fleuris a été pour Dominique Dutartre, adjointe au maire de Chartres à la Proximité et au cadre de vie, l'occasion de remercier et de féliciter les participants pour leur contribution au fleurissement et à l'embellissement de la Ville et d'indiquer qu'il n'a pas été simple de départager les inscrits.

Daniel Stives, qui participait à sa dernière édition en tant que responsable des Espaces verts de la Ville, a donné de multiples conseils de fleurissement : privilégier les fleurs sans oublier le feuillage qui apporte du "liant", éviter la multitude de couleurs, diversifier les espèces.

Afin de récompenser et d'encourager ceux qui s'investissent pour fleurir leur maison ou leur balcon, le jury attribue chaque année un prix aux concurrents.



La remise des prix s'est déroulée à la collégiale Saint-André pendant l'exposition "Champignons et fruits d'automne". En médaillon, Dominique Dutartre adjointe à la Proximité et au cadre de vie et Daniel Stives, responsable des Espaces verts de la ville.

Le "Prix Ville de Chartres" a été doté de 100 euros et attribué cette année à deux

personnes non-locataires de l'Office. La mention "exceptionnel" a été dotée de 32 euros (deux locataires ont reçu cette distinction), la mention "très bien" correspond à 24 euros, la mention "bien" à 20 euros et la mention "assez bien" à 10 euros.

Les participants peuvent inscrire un voisin ou un ami au concours. Un abonnement d'un an au journal "Mon jardin et ma maison" leur sera offert ainsi qu'à leur filleul. ■



Deux locataires de Chartres Métropole Habitat se sont vus décerner la mention "exceptionnel" pour le fleurissement de leur balcon : Patricia Corby, demeurant 5, place de Chichester à Chartres (notre photo du haut), Marie-Odette Ferreira domiciliée 4, Cité Béthouart (photo du bas).

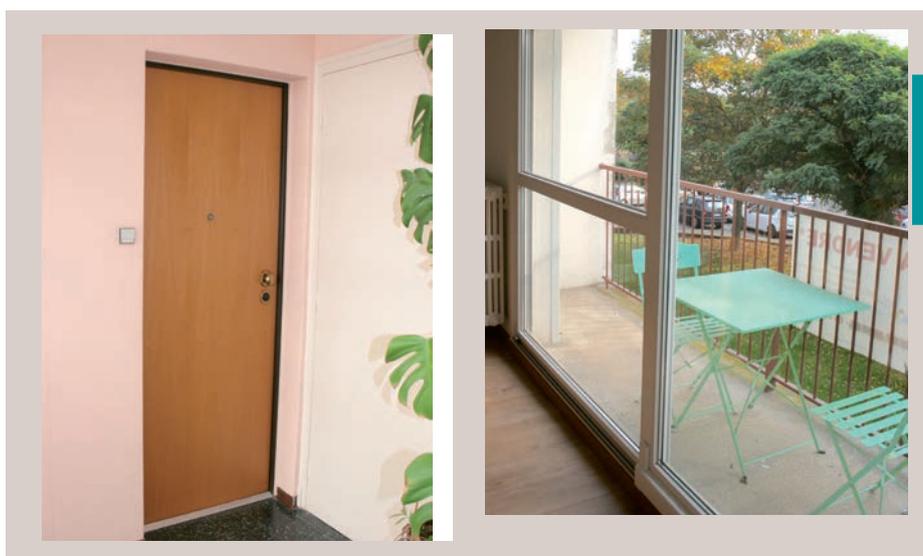
# Coup de neuf avant l'achat !

**VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR UN LOGEMENT AUPRÈS DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT MAIS IL AURAIT BESOIN D'ÊTRE RAFRAÎCHI ? L'OFFICE PEUT RÉALISER, AVANT VOTRE ACHAT, LES TRAVAUX DE RÉNOVATION QUE VOUS SOUHAITEZ DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION.**

**V**ous êtes décidé à devenir propriétaire. Plusieurs logements vous sont proposés et l'un d'entre eux vous a particulièrement séduit. Seulement les papiers peints sont défraîchis, les sols seraient à changer... vous aime-

riez également une cuisine plus contemporaine. Notre chargée des ventes peut vous proposer la réalisation de travaux à la carte. Vous pourrez ainsi vous installer dans un logement rénové selon vos envies et vous épargner la gestion de ces travaux.

En image, le tour du propriétaire d'un logement qui a été entièrement remis à neuf et quelques exemples de prix parmi plus de 80 références proposées par notre service Accession à la Propriété.



## Réfection des portes et balcons

- Vernissage de la porte palière : **16,22 € TTC/m².**
- Remise en peintures du garde-corps : **38, 14 € TTC/m².**

## Travaux dans le séjour

- Remise en peintures du salon et du séjour (murs, plafonds, boiseries) : **1 512,67 € TTC.**
- Pose d'un revêtement de sol : **929,21 € TTC.**
- Ajout d'une prise 32 A : **24,64 TTC €.**

**(La réfection totale des peintures et sols d'un type 2 s'élève à : 3 292,38 € TTC).**



### Aménagement, équipement de la salle de bains

- Pose d'un meuble avec double vasque, miroir et point lumineux: 391,20 € TTC.
- Remplacement du mitigeur: 137,81 € TTC.
- Remplacement de la baignoire: 703,46 € TTC.



Avant travaux.



Après travaux.



Avant travaux.



Après travaux.

### Aménagement et équipement d'une cuisine

- Plusieurs modèles sont proposés, prix à partir de 2 678,68 € TTC. Pour notre exemple en photos, coût total : 4 238,62 € TTC:
- la cuisine : 3 120 € TTC,
  - le pack électrique : 975,68 € TTC,
  - le mitigeur : 142,94 € TTC.

#### Renseignements:

Pôle Accession  
0237256593  
accession@chartres-habitat.com



## LES JOURNÉES DE L'ACCESSION

Pour vous informer sur nos offres, conditions, modalités.

CHAQUE  
1ER VENDREDI DU MOIS  
SANS RENDEZ-VOUS

de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT  
23 rue des Bas-Bourgs  
à Chartres



# Sur rendez-vous, pour mieux vous servir !

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ? LES CONSEILLERS DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT SONT JOIGNABLES DURANT LES HEURES DE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE INDICÉES CI-DESSOUS. SI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE REÇU PRENEZ PRÉALABLEMENT RENDEZ-VOUS. CELA PERMETTRA DE LIMITER VOTRE TEMPS D'ATTENTE, DE S'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'UN CONSEILLER ET DE PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE DOSSIER AFIN DE VOUS APPORTER LE MEILLEUR SERVICE.

**Demande  
de logement**  
02 37 25 65 94

**Permanence téléphonique** les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17h.  
**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable).

**Renseignements  
concernant l'avis  
d'échéance**  
02 37 25 65 28  
02 37 25 25 72

**Permanence téléphonique** du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable): mardis de 8h30 à 12h30, jeudis de 13h30 à 17h00.

**Encaissements  
et difficultés  
financières**  
02 37 25 65 95

**Permanence téléphonique** du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable).

**Réclamation  
pour problème  
technique  
ou trouble  
de voisinage**  
02 37 25 65 50.

**Permanence téléphonique** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable), le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Préavis, état des  
lieux, badges,  
intervention  
technique**  
02 37 25 65 47  
02 37 25 65 54

**Permanence téléphonique** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable), le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Accession  
à la propriété**  
02 37 25 65 93

**Permanence téléphonique** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30, 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30, 13h30 à 16h30.

**Accueil sur rendez-vous** (appel préalable indispensable), tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Sans rendez-vous** le 1er vendredi de chaque mois de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

## LE GUICHET UNIQUE - 02 37 25 26 01.

32 boulevard Chasles. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h.

Vous pouvez y effectuer les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de demande de logement, dépôt de documents divers, renseignements sur l'accession à la propriété, sur une demande de logement ou de mutation en cours, information sur une réclamation ou une difficulté de paiement, règlement de votre loyer courant par carte bancaire.

# Besoin d'une intervention ?



BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE DANS VOTRE LOGEMENT ?  
CONTACTEZ DIRECTEMENT LES SERVICES SUIVANTS.

- ✓ Robinetterie, plomberie
- ✓ Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- ✓ Interphonie
- ✓ Réception télévision (antenne collective), TNT
- ✓ Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- ✓ Installations électriques à l'intérieur du logement
- ✓ Vérification des installations gaz à l'intérieur du logement

**Pack de base**  
DU CONTRAT MULTISERVICES  
COGEMEX  
02 78 62 00 10

- ✓ Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- ✓ Menuiseries extérieures et intérieures
- ✓ Boîtes aux Lettres

**Pack confort**  
DU CONTRAT MULTISERVICES  
COGEMEX  
02 78 62 00 10  
(ces interventions restent à la charge  
des locataires qui n'ont pas  
opté pour le pack confort)

- ✓ Eau Chaude, chauffage individuel

PROXISERVE  
02 46 81 01 01

- ✓ Eau chaude et chauffage collectif
- ✓ Ascenseur
- ✓ Portails coulissants, portes automatiques
- ✓ Vide-ordures (deux sites concernés)

PÔLE RÉCLAMATIONS  
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT  
02 37 25 65 50

- ✓ Désinsectisation, dératisation, désourisation

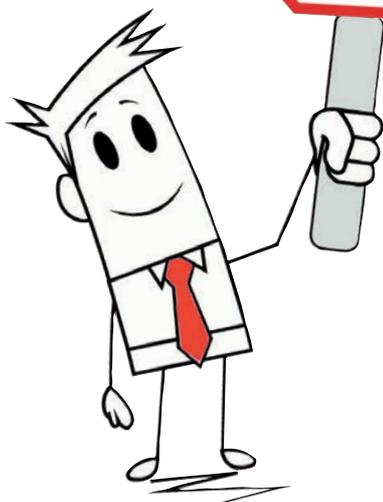
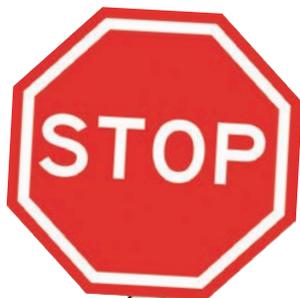
SVR  
02 37 35 38 50

## ASTREINTE TECHNIQUE

En cas d'URGENCE, composez le 02 37 25 65 25,  
le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés.  
Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes  
ou les bâtiments.

**Pôle Proximité**  
02 37 34 53 27

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h 15 à 20 h 30 (20 h le vendredi) :  
employés d'immeubles,  
service enquêtes et médiations,  
permanence tranquillité



# Au 1er janvier 2018

## La fin des paiements au Trésor Public

Chartres Métropole Habitat  
devient votre interlocuteur  
unique pour le paiement  
de votre loyer.

### Vous pouvez toujours payer votre loyer :

***“En ligne, sur le site Internet  
de Chartres Métropole Habitat 24h/24”***  
[www.chartresmetropolehabitat.com](http://www.chartresmetropolehabitat.com)



***“Par prélèvement automatique pour vous simplifier la vie.***  
*Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, vous n’avez pas  
besoin de nouveau mandat SEPA et aucune démarche à effectuer.*

*Si vous n’êtes pas encore en prélèvement automatique, il vous suffit  
de vous munir de votre Relevé d’Identité Bancaire et de remplir un  
formulaire auprès de Chartres Métropole Habitat”.*



***“Et aussi par chèque,  
en carte bancaire, en espèces\*”.***

\* Pour vos paiements en espèces,  
différents points d'accueil vous sont communiqués avec  
votre avis d'échéance.



Chartres Métropole Habitat  
Guichet Unique  
32-34 boulevard Chasles  
28000 CHARTRES  
Tél. 02 37 25 26 01

Direction Générale  
23 rue des Bas-Bourgs  
CS 20 137  
20008 CHARTRES  
Tél. 02 37 25 65 25

Siège social  
Place des Halles  
28000 CHARTRES

[www.chartresmetropolehabitat.com](http://www.chartresmetropolehabitat.com)

